

ETIENNE LEHODEY, A SES *CONCITOYENS.*

QUAND on est dénoncé aux yeux de la Nation entiere, la conscience la plus pure ne suffit plus à l'homme vertueux ; il faut encore qu'il éclaire ses concitoyens sur son innocence ; je vais le faire le plus succinctement possible, en leur déclarant d'abord, que je n'ai reçu directement ni indirectement aucune somme de la liste civile, comme on m'en accuse ; que je n'ai jamais eu aucune relation avec les agens de cette infâme liste ; je demande l'examen le plus sévère de ma conduite, que je ne crains pas de mettre au jour, et des pieces authentiques détruiront bien-tôt l'atroce calomnie qui vient d'être répandue contre moi.

Pour donner du relief au journal intitulé , *Assemblée Permanente*, qui avoit pris naissance avec les états-généraux , j'entrepris le journal Logographique en janvier 1791 ; cette entreprise ne resta pas long-tems sans obtenir un grand succès , et sans me procurer des acquéreurs de cette propriété. Vers la fin de mai de la même année une compagnie se présenta pour acheter mon établissement; j'y résistai; on ne se rebuta point , en me faisant entrevoir l'intention la plus formelle d'avoir mon entreprise ou d'en créer une semblable. Ces ambitieux me firent sentir tout le poids de leur influence auprès de l'assemblée constituante, et me déterminerent enfin à le leur vendre moyennant quatre mille livres de de rentes viageres ; en conséquence, l'imprimerie et l'établissement entier passerent entre les mains de cette compagnie , et quelques mois après entre celles du sieur Baudouin , avec lequel ils s'associerent : je fus seulement chargé de la rédaction de l'assemblée, pour laquelle on me donna un traitement de six mille liv. par an. Je ne conservai pas long-tems ma place de rédacteur de l'assemblée ;



car en février 1792, on profita de l'art. 10 de mon acte de cession pour m'éloigner radicalement du Logographe, et confier la rédaction de ma partie à un autre particulier. Si mes concitoyens veulent se replier jusqu'à cette époque, ils se convaincront aisément que toutes les dénonciations qui ont été faites contre le Logographe, me sont absolument étrangeres, et que conséquemment je n'ai pu être payé par la Liste civile pour avoir coopéré à la rédaction de cet ouvrage, qui jusques-là étoit dans les bons principes, sauf les parties politique et littéraire, dont je ne fus jamais chargé. Il résulte donc de mon acte de vente, dont la minute est chez M. Silly, notaire, rue du Bouloy; il résulte d'autres pièces que j'ai entre mes mains, que j'ai vendu loyalément l'entreprise et l'établissement du Logographe, qui étoit le fruit de trois années de veilles et de travaux; il résulte, dis-je, de tout cela, que s'il se trouve dans les papiers de la Liste-civile un état ou papier quelconque où mon nom soit inséré, c'est parce que la COMPAGNIE qui avoit acheté mon établissement, avoit besoin de cette perfidie pour couvrir des di-

lapidations auxquelles je n'ai jamais pris part, et dont je n'ai jamais eu la moindre connoissance.

Je prie encore mes Concitoyens de se rappeller, que quand j'ai cessé de rédiger le Logographe, j'ai retiré mon nom, et que c'est depuis cet instant qu'il a été si fréquemment dénoncé; car il est important d'écarter de l'homme innocent jusqu'aux moindres soupçons de bassesse, et de livrer à la sévérité des loix l'infâme qui s'en seroit rendu coupable.

Signé, LEHODEY.

De l'Imprimerie de N. RENAUDIERE, rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 69.